

# Propriétaires solidaires : agir contre le mal-logement

Les Agences Immobilières Sociales (AIS) ne représentent qu'une petite partie des logements mis en location et ne peuvent répondre à la demande de logements accessibles. Du côté du marché locatif privé, les loyers sont presque hors de contrôle, donc inaccessibles. Est-ce l'impasse ? Dans le cadre de « Nivelles Commune Hospitalière », le dispositif « propriétaires-solidaires » esquisse une troisième voie et se veut une force de proposition. Analyse avec trois acteurs de ce dispositif à Nivelles.

## Comment est né « Nivelles Commune Hospitalière » ?

**Etienne** : En mars 2018, suite à une interpellation d'un groupe de citoyens actifs auprès de familles d'origine étrangère, la commune de Nivelles a décidé de se déclarer « commune hospitalière ». La ville a accepté que nous rédigeons ensemble une motion. Ce texte, ambitieux, couvre de nombreux aspects. (Garantir un accueil de qualité, un soutien à l'intégration, personnelle et socio-professionnelle mais aussi soutenir les initiatives d'accès au logement). Le comité de pilotage et de suivi de la motion est sous la houlette du service « prévention et cohésion » de Nivelles, ce qui est unique en son genre pour une commune hospitalière. Le comité rassemble des mandataires et des citoyens autour de la thématique de la migration, de l'accueil, des familles, des réfugiés... Il est chapeauté par la présidente du CPAS, Colette Delmotte. Nous la rencontrons 3 à 4 fois par an et nous abordons toutes les thématiques qui nous interpellent concernant l'accueil des réfugiés.

## Pourquoi cette attention plus particulière au logement ?

**Jean-Marie** : Il y a quatre axes de travail dans Nivelles Commune Hospitalière, dont l'accès au logement. Nous avons fait le tour de la situation sur Nivelles et dressé de nombreux constats : les logements sociaux qui ne sont pas accessibles car en attente de rénovation, le fait que des personnes restent dans des habitations trop grandes alors que la famille s'est réduite, le manque de personnel à l'Agence Immobilière Sociale (AIS) du Brabant wallon, qui n'a donc pas le temps de répondre à l'ampleur de la demande tant des propriétaires que des locataires, les loyers très élevés, le nombre de logements vides... Il y a cinq ans d'attente pour bénéficier d'un logement social ! Nous aurions espéré que la ville en crée, mais Nivelles se situe déjà dans les champions du nombre d'habitations sociales avec 9% du bâti. Même si nous avons baissé ces dernières années, nous sommes bien au-dessus des autres communes de la province (Tubize 5%, Waterloo 0,4%...), donc il n'y a pas de volonté du pouvoir communal d'augmenter

ce nombre. Nous avons aussi fait plusieurs fois l'expérience que, quand nous accompagnons des candidats locataires qui passent par les agences immobilières, cela ne débouche jamais sur une location. Une fois ces différents constats sur la table, nous nous sommes posé la question de ce que nous pouvions faire. C'est alors que nous avons rencontré une propriétaire solidaire qui a accueilli une famille d'Erythréens, et nous avons compris que ce qu'il nous restait à faire, c'était de trouver des propriétaires qui seraient prêts à se lancer dans une mini-aventure, celle des « Propriétaires solidaires ».



Une **commune hospitalière** est une commune qui s'engage, par le vote d'une motion, à améliorer l'information et l'accueil des personnes migrantes, quel que soit leur statut. Elle s'engage à sensibiliser la population aux questions migratoires, mais aussi à améliorer concrètement l'accueil des migrants dans le respect des droits.

Les « **Nivellois Citoyens Hospitaliers** » sont des bénévoles qui s'engagent à accompagner des personnes et des familles d'origine étrangère dans les divers aspects de la vie journalière pour que ces personnes et ces familles puissent s'intégrer au mieux dans la commune et s'y épanouir pleinement.